


| | | |
|---|---|------------|
|  | Conseil communal de Servion Procès-verbal de la séance du 18 mars 2024 | |
| Présidente : | Mme Christine Mueller | |
| Secrétaire : | Mme Philippa King Rojo | |
| Scrutateurs : | M. Jean-Louis Glardon | |
| | Mme Rosa Aeschlimann | |
| Ouverture de la séance : | 19h31 | |
| Nombre de conseillers : | Assermentés : | 50 |
| | Quorum : | 26 |
| | Présents : | 45 puis 46 |
| | Excusés : | 3 |
| | Absents : | 1 |
| | Assermenté en séance : | 1 |
| | Majorité de séance : | 24 |

Ouverture de séance : Mme Christine Mueller :

La présidente souhaite la bienvenue aux conseiller·ère·s présent·e·s, aux membres de la Municipalité, à la boursière, aux membres de la presse et du public.

| |
|---|
| <p>1. Appel nominal</p> <p>La secrétaire, Mme Philippa King Rojo, procède à l'appel nominal. La séance est valablement ouverte selon l'article 53 du Règlement du Conseil communal.</p> |
| <p>2. Approbation de l'ordre du jour</p> <p>L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.</p> |
| <p>3. Approbation du PV de la séance du Conseil communal du 1^{er} décembre 2023</p> <p>M. Bernard Burri suggère d'ajouter le nom des jeunes nouveaux adultes présents à la séance afin que cette information perdure dans les annales du Conseil communal.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il s'agit de : Victoria Boand, Noah Henry, Nils Horisberger, Ida Karlström, Arno Mermoud, Julie Sarbach et Naïla Wolter. <p>Après cet ajout, le PV est approuvé avec une abstention.</p> |

4. Assermentation d'un nouveau conseiller communal

M. Serge Theintz se lève et prête serment devant l'assemblée.

5. Élection d'un-e membre du Bureau (scrutateur·trice)

Mme Sylvie Gobet, qui a quitté la Commune, était scrutatrice du bureau du Conseil. Mme Rosa Aeschlimann, actuellement suppléante, se propose en tant que membre. Elle est élue par acclamation. M. Patrick Allenbach est nommé suppléant.

6. Communications du Bureau du Conseil

- La présidente, Mme C. Mueller, lit le courrier de M. Témerson D. Montagner concernant la procédure d'abattage de trois peupliers sur sa propriété et la mise en application de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) qu'il qualifie de « subite » et qu'il a constatée à ce sujet. Il questionne le temps de traitement administratif qui lui semble exagéré et demande pourquoi « un membre du Conseil communal n'a pas fait valoir son droit, selon la Loi des communes et le Règlement du Conseil de Servion, notamment l'art. 63 de ce dernier pour interpellier nos autorités à ce sujet ? »
- Mme C. Mueller rappelle que cet article 63 permet à chaque membre du conseil, par voie d'interpellation, de demander à la municipalité une explication sur un fait de son administration.
- M. Yves Devaud, municipal, informe que, renseignement pris, le règlement d'application de la loi devrait sortir début mai 2024. Dès lors, la Commune appliquera la loi.
- En consultation avec la Municipalité, il a été décidé qu'un résumé de chaque séance du Conseil communal sera communiqué dorénavant dans le tout ménage périodique *Info Servion*.

7. Préavis municipal n° 01-2024 concernant l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire avec autorisation d'emprunter 530 000 fr. en vue de financer le réaménagement du carrefour entre le chemin de la Scierie et la route de les Cullayes ; la prolongation du trottoir le long du chemin de la Scierie jusqu'au carrefour et l'aménagement d'une aide à la traversée ; la construction d'un trottoir le long de la route de Les Cullayes, depuis la route cantonale 636-B-P jusqu'au chemin du Zoo ; la mise en place un nouvel éclairage public au niveau du carrefour.

- M. François Clot, rapporteur pour la Commission permanente des travaux sur le réseau routier, lit le rapport qui recommande d'accepter le préavis.
- La présidente rappelle que, puisque le rapport de la commission a déjà été distribué aux membres du Conseil communal, le rôle du rapporteur est de mettre en exergue le travail de la commission en résumant les conclusions de celle-ci.
- M. R. Sermier, rapporteur, résume le rapport de la Commission des finances qui recommande l'acceptation du préavis municipal 01-2024.
 - M. Yves Boand annonce que le montant de la subvention est toujours inconnu mais que, suite au changement au sein de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), la Commune a adressé un complément d'informations à la nouvelle voyère, Mme Céline Baumgartner. En effet, ce contact est nécessaire puisqu'une grande partie du projet se situe sur la route cantonale. En accord avec la proposition de la commission

qui est de réduire la vitesse à 60 km/h depuis le panneau actuel de limitation à 60 km/h, avant la déchetterie en venant de Les Cullayes, jusqu'au panneau d'entrée de localité actuel, avant Tempête de calme, le municipal informe qu'il a initié de nouvelles demandes au département chargé des limitations de vitesse au sein de la DGMR. En réponse à la question de M. P. Allenbach concernant l'ajout d'un passage à piéton à l'endroit de la traversée, le municipal lui répond par la négative en évoquant des normes VSS (l'organisme suisse de normalisation pour le domaine de la route et des transports). Il rappelle que le projet de la Commune de poser un passage piéton à la hauteur des arrêts de bus « Clos de l'Auberge » a été refusé par le Canton et remplacé par une aide à la traversée.

- M. Philippe Chaubert suggère que le Conseil adopte une résolution à envoyer à la DGMR pour appuyer la demande de la Municipalité de réduire à 60 km/h sur toute la longueur : « Le Conseil communal de Servion dans sa séance du 18 mars 2024, manifeste son appui à la Municipalité qui demande d'abaisser la vitesse à 60 km/h sur toute la longueur de la route cantonale 636 en direction du zoo ». La résolution est adoptée à l'unanimité.
- M. Raymond Vauthy qui a été impliqué dans un accident à la sortie de la déchetterie, remercie la Municipalité de sa démarche pour limiter la vitesse le long de cette route.
- M. Philippe de Vallière rappelle que, lorsque la vitesse à Servion a été abaissée, les panneaux ont été déplacés plus près du centre. Il suggère à la Municipalité de faire des recherches dans les archives de la Commune pour retrouver l'emplacement original de ceux-ci.
- Le préavis municipal n° 01-2024 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal n° 02-2024 concernant l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire avec autorisation d'emprunter 240 000 frs en vue de financer le remplacement de la canalisation d'évacuation des eaux claires dans le secteur Es Veroty à Les Cullayes

- M. Daniel Weisser, rapporteur pour la Commission ad hoc 02-2024, explique que le projet présenté est la suite logique du préavis 09-2023 adopté en décembre 2023 concernant le nouveau collecteur à poser dans la route de Mollie-Margot. L'ancien collecteur est sous-dimensionné. Dès lors, pour évacuer les volumes d'eau suite aux précipitations qui deviennent de plus en plus importantes et récurrentes, c'est une obligation. Le tracé est adéquat, très proche de l'ancien collecteur et, qui plus est, favorable à la biodiversité sur une grande partie de son tracé. La Commission propose aux membres du Conseil communal d'accepter le préavis n° 02-2024 tel que présenté.
- M. R. Sermier, rapporteur, lit la conclusion du rapport de la Commission des finances qui recommande l'acceptation du préavis municipal 02-2024.
- Le préavis municipal n° 02-2024 est accepté.

9. Préavis municipal n° 03-2024 Concernant l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire avec autorisation d'emprunter 225 000 fr. en vue de financer le remplacement des portes-fenêtres, fenêtres et velux des bâtiments communaux de la boulangerie, de l'ancienne poste (chemin du Centre 4 et 6) ainsi que celui de la Retraite (chemin du Moléson 41) à Servion

- M. René Padrun, rapporteur de la Commission ad hoc 03-2024, relate que la Commission a étudié les divers devis présentés par la Municipalité et valide le choix de la Municipalité qui présente le meilleur rapport qualité/prix. Par conséquent, elle recommande au

Conseil d'accepter le préavis municipal, tel que présenté.

- M. R. Sermier, rapporteur, résume le rapport de la Commission des finances qui recommande l'acceptation du préavis municipal 03-2024.
- Mme C. Mérat demande s'il a été envisagé en même temps de changer les façades des bâtiments, un facteur qui entre également dans l'équation du calcul de l'isolation. La municipale, Mme Monique Ries lui répond que dans un premier temps, ceci n'est pas prévu mais que ce point pourrait être inclus dans le cadre du PECC (plan énergie et climat communal).
- Le préavis municipal n° 03-2024 est accepté tel que présenté.

10. Informations des délégations aux associations intercommunales

ASIJ – Association scolaire intercommunale du Jorat

Mme Aurélie Guillet n'a pas d'information à communiquer. La prochaine séance aura lieu le 12 juin 2024.

AISFE – Association intercommunale de distribution d'eau de Servion - Jorat Mézières – Essertes :

Suite à la séance du 12 décembre 2023, M. D. Weisser informe que les travaux de liaison entre Montpreveyres et Les Cullayes, entrepris en automne 2023 et ayant cessé durant l'hiver, reprennent dans une semaine. Suite aux fortes pluies de l'automne, le ruisseau le Carrouge a débordé et noyé la station de pompage d'eau potable de Servion. Les travaux de remise en état nécessaires et importants ne sont pas encore terminés et vont également reprendre. Enfin, dans le cadre des travaux communaux, il est prévu de remplacer une ancienne conduite qui est située à la sortie de Les Cullayes en direction de Mollie-Margot.

ORPC – Organisation régionale de la protection civile :

M. Hermann Olivetta informe qu'une séance a eu lieu la semaine précédente à la Grande salle de Lutry sous la direction du commandant de l'ORPC de Lavaux-Oron, le Lt-col Patrick Favre. Il n'y a rien de nouveau à communiquer.

CCSPA – Association intercommunale du centre collecteur des sous-produits animaux :

M. B. Burri confirme que la prochaine séance aura lieu en mars 2024 quand il s'agira de présenter les comptes 2023 et budget 2025.

11. Communications de la Municipalité

Police des Constructions – Aménagement du territoire – Mobilité – Forêts

- M. Y. Devaud, municipal, n'a pas d'information à communiquer.

Instruction publique – Affaires sociales – Manifestations – Routes – Parkings – Éclairage public

- M. Y. Boand, municipal, explique que lors des travaux sur les chaussées RC 637 – 638 qui vont débuter prochainement, la chaussée sera fermée et les voisins concernés avertis par courrier personnalisé des emplacements de stationnement provisoires qui seront mis à disposition. En attendant les travaux, les trous importants dans la chaussée seront bouchés par les employés de la voirie.
- L'état de la couche de roulement s'est dégradé et se décolle par endroit sur la route du

Vieux-Collège et du chemin Vieux Village. Une entreprise spécialisée fera des réparations sporadiques dès que possible.

- Il est prévu d'envoyer un courrier aux habitants du quartier concerné. Mme C. Mérat demande s'il serait possible également de poser un panneau d'avertissement destiné aux usagers de la route afin que d'autres personnes partant de Servion ou ailleurs, n'aient pas à faire inutilement un long trajet.
- Suite aux problèmes de télégestion constatés avec l'éclairage public, la maison Schröder a envoyé une équipe spécialisée depuis le Portugal. Le municipal demande aux conseillers de lui transmettre toute incidence constatée sur le territoire de la Commune.

Assainissement – Service des eaux – Protection civile – Énergie – Télé-réseau – Informatique

- M. Olivier Auberson, municipal, donne quelques annonces concernant les projets en cours. Le bassin des eaux pluviales (BEP) de la STEP sera probablement refait car trop petit en cas de fortes pluies. En même temps, il est probable que des panneaux photovoltaïques soient ajoutés.
- Il est prévu de moderniser le site web de la Commune avec l'ajout d'une application (voir celle employée par la Commune de Jorat-Mézières) qui permet de communiquer avec la population. Il invite les conseillers à lui transmettre leurs impressions.
- Le certificat Cybersafe va être reconduit en 2024.
- Concernant le PECC, le rapport a été accepté ce jour-même avec des félicitations de la part de la Direction générale de l'environnement (DGE) en particulier pour la renaturation de quelques cours d'eau. Il reste encore à apporter quelques modifications demandées avant signature par la Municipalité. Il affiche le logo suggéré avec le slogan « Energie durable, climat préservé, votre commune s'engage pour l'avenir ! ».
- Le municipal esquisse quelques objectifs des dix points du PECC et rappelle quelques dates qui en découlent.
- Il décrit brièvement le processus de vente du télé-réseau de Servion, actuellement exploité par la société Citycable, à la société Sunrise. Citycable va cesser d'exister pour les communes en dehors de Lausanne. Sur les 760 prises qui sont situées dans la 3^{ème} zone des SIL (Services industriels de Lausanne), celle qui concerne Servion, seules 381 font état d'un abonnement. Le chiffre d'affaires résultant est alors insignifiant comparé à la zone lausannoise qui est bien connectée avec un réseau de fibre optique. L'infrastructure de Servion qui date des années 80 est connectée par câble coaxial. Elle a bénéficié de très peu d'investissements. Il en résulte que la seule fibre optique disponible est partagée entre la Commune de Servion et Jorat-Mézières pour une somme annuelle payée à Alpiq de 40 000 fr. Elle génère très peu de retombées. Par conséquent, le télé-réseau a créé une perte sur les dernières 15 ans. Depuis 2020, il n'y a pas eu de nouveaux raccordements. Comme l'investissement fait par les SIL (services industriels de Lausanne) est faible, la Municipalité a pris la décision de laisser aboutir cette vente. Le contrat signé avec Sunrise en janvier 2024 sera effectif au 1er mai 2024. L'entreprise a comme vision de s'étendre et de moderniser le réseau. Le municipal estime que les retombées liées à cette vente ne peuvent qu'être positives et qu'après déduction des frais y relatifs, cela donnera un montant de 20 095 fr. de bénéfices.
- M. Jouni Heinonen souligne que le village de Les Cullayes est très mal connecté et que Swisscom ne s'est jamais montré enclin à profiter de la possibilité des travaux routiers

entrepris pour poser un câble. M. Y. Boand informe que Sunrise, consulté, n'a pas les ressources actuellement pour procéder à ces travaux. Par contre, la Romande Energie va cette fois-ci profiter de poser une fibre optique durant les travaux prévus.

Domaines et bâtiments – Déchets et déchetteries – Cultes

- Mme Monique Ries n'a pas d'information à communiquer.

Administration générale – RH – Finances – Police – Défense incendie – Aménagement du territoire

- M. J. Oberson, syndic, informe qu'une collaboratrice au greffe a été engagée à temps partiel. Il s'agit de Mme Sandrine Dellanoce qui a commencé début mars et, pour l'instant, travaille les lundi et mardi matin.
- Mme Eléanore Grandjean Marie qui travaillait à 80 %, a quitté le service du bureau technique. Elle est actuellement remplacée *ad interim* par Mme Anita Vuagnaux du bureau NPPR. Une annonce doit paraître dans Le Courrier pour trouver un-e collaborateur·trice à 50 %. Le syndic s'est d'abord adressé à d'autres communes dans le but d'un éventuel partage de poste qui n'a pas abouti. Actuellement, la Municipalité prévoit de confier les tâches non spécialisées à cette personne et de soumettre les autres à des professionnels extérieurs. De plus, il est prévu de fermer le bureau qui est situé à part à Les Cullayes et de le réintégrer à Servion, ceci afin de profiter des synergies sur place et de libérer les locaux pour y mener d'autres tâches. Consciente du problème posé par la montée des escaliers, la Municipalité prévoit de faciliter l'accès à ses services lorsque le besoin se fait sentir.
- M. B. Burri estime le pourcentage de 50 % insuffisant pour mener à bien toutes les tâches d'un bureau technique qu'il ne conçoit pas être confiées à des sources externes à la Commune. Le syndic indique qu'au contraire, sur la base de l'expérience de la commune de Jorat-Mézières, ce pourcentage convient bien. De plus, M. B. Burri pense que la solution d'externalisation n'est pas profitable pour la commune. Au contraire, le syndic est d'avis que, comme tout dossier d'enquête est de toute manière déjà envoyé à un expert, sur le plan économique, la Commune sera gagnante.
- Concernant la déchetterie, la Municipalité a constaté la présence fréquente de personnes non résidentes qui profitent des installations pour déposer des déchets dont la prise en charge coûte cher à la collectivité ou qui, au contraire, volent des éléments précieux dont le recyclage pourrait profiter à la Commune. Pour faire face à ce problème de dépôts d'ordures sauvages et hors normes, la Commune a mandaté M. Jean-Marie Zanutel pour faire des contrôles de conformité. Dorénavant, il faudra montrer son badge lors du contrôle. M. J-M. Zanutel est engagé depuis le 1^{er} mars 2020 pour assurer le contrôle du stationnement dans les communes de Jorat-Mézières et de Servion.
- Un débat nourri s'ensuit. Comment canaliser le dépôt d'ordures ? Faudrait-il fermer la déchetterie et la déplacer à un autre lieu plus facile à contrôler ? Devrait-t-on activer l'identification des utilisateurs par le moyen des puces contenues dans les badges afin d'établir un suivi personnalisé des usagers, ou au contraire, par le biais des badges programmés, ne laisser passer que certaines personnes à des horaires déterminés ? Qu'en est-il des caméras vidéo ? Va-t-on jour et nuit mettre le site sous surveillance ? Va-t-on supprimer la petite porte d'entrée actuellement en libre accès et ne laisser venir les habitants des lieux qu'à des heures fixes en présence des employés de la Commune ? Qu'en est-il des produits dangereux ? Comment les contrôler et les mettre sous clef ?

Faut-il supprimer la benne à plastique dont l'usage est régulièrement abusif ? La municipale informe que cette dernière a été mise en place en tant que geste sympathique au bénéfice des habitants. Sa suppression porterait préjudice surtout aux usagers corrects et personnes respectueuses, tout comme la mise en place d'horaires restrictifs.

- Concernant la décoration présentée par la voirie à divers endroits de la Commune, le syndic explique que par temps de pluie ou lorsque d'autres travaux ne peuvent être entrepris, les employés s'activent à réaliser les décors créés à partir de matériel de récupération. Le Conseil montre son approbation par des applaudissements. Le syndic souligne que les bassins en bois sont l'œuvre de M. Jérôme Padrun. Les bancs, qui valent près de 2000 fr., répondent en plus aux demandes de la population. Il regrette d'annoncer que quelques décorations ont disparu.
- Le matin même, le syndic a eu une séance avec Pro Senectute dont les résultats du questionnaire envoyé à la population précédemment seront annoncés lors d'une séance publique à Mézières le 23 avril 2024. A partir du 2 mai, il sera possible d'aller boire le café le jeudi avec Pro Senectute à la Place du Village de Les Cullayes.
- Afin d'améliorer la mobilité douce, Servion travaille de pair avec les communes voisines pour réaliser des projets d'ensemble.
- Le véhicule électrique commandé (préavis municipal 06-2023) sera disponible fin mars ou début avril.
- Le syndic remercie les membres du Bureau du Conseil qui ont réalisé un énorme travail lors des dernières votations.
- Sa reconnaissance va également à M. Giuseppe Monteleone qui poste régulièrement des informations au sujet de la Commune sur la page Facebook.
- Enfin, il annonce qu'entre les 13 et 15 juin, auront lieu les festivités marquant les cinquante ans du Zoo. La journée officielle a lieu le samedi 15 juin.

12. Questions individuelles et vœux

- M. Bernard Burri demande si un planning précis a déjà été établi concernant les arbres remarquables. M. Y. Devaud répond qu'il ne dispose pas encore d'informations à ce sujet.
- Concernant la sortie de la déchetterie, M. S. Theintz souhaite présenter un projet graphique pour aider les usagers à employer un tracé de sortie améliorant la sécurité.

13. Clôture de la séance :

- La séance est levée à 21h30
- Prochaines séances : les 24 juin 2024, 7 octobre 2024 et 6 décembre 2024 à 19h30 à la salle communale de Les Cullayes. La Commission de gestion sera convoquée le 6 juin 2024 de même que les commissions concernées par d'autres préavis.

La présidente :

La secrétaire :

Christine Mueller

Philippa King Rojo